

# internet.mairie

Technologies de l'Information & Collectivités  
LOCALES

Lettre bimensuelle

## **TÉLÉPHONE MOBILE : LE SCHÉMA DE COUVERTURE DES «ZONES BLANCHES» SERA CONNU FIN AVRIL**

Le ministre de l'Industrie, Christian Pierret, vient d'inaugurer le premier relais de téléphone portable commun à SFR et Orange, à St-Martin-de-Valamas (Ardèche, 1 328 hab.). Les opérateurs se sont, en effet, engagés, en novembre 2001, à affecter 76 millions d'euros chacun pour aider à couvrir les «zones blanches», qui ne sont actuellement desservies par aucun réseau de téléphonie mobile ; soit environ 8% du territoire et moins de 1% de la population, répartie sur 1 480 communes. La moitié des 1 150 nouveaux relais nécessaires à cette couverture seront, eux aussi, cofinancés par les opérateurs et accessibles à tous les abonnés. «Nous serons bientôt prêts pour généraliser ce déploiement sur l'ensemble de la France, précise Christian Pierret. L'objectif du gouvernement est d'engager, vers la fin du mois d'avril, une discussion avec les collectivités locales pour définir les communes prioritaires et les modalités pratiques de l'intervention publique.» À cette date, le gouvernement proposera aux collectivités locales un schéma définitif d'extension de la couverture présentant, notamment, les communes concernées, les modalités financières et le projet de convention État-collectivités locales. L'avis des collectivités et leurs priorités en matière de couverture avaient été, préalablement, recueillis par les préfets de région jusqu'à la fin du mois de janvier. Les premières conventions avec les opérateurs pourraient être signées fin juin.

[www.industrie.gouv.fr/accueil.htm](http://www.industrie.gouv.fr/accueil.htm)

## **BRAS DE FER FRANCE TÉLÉCOM / SIPPÉREC**

Un groupement de commandes lancé par le Sippérec<sup>1</sup> devrait permettre aux soixante-seize communes adhérentes de réaliser des économies substantielles sur leurs télécommunications (cf. IM n° 49 et 52), en particulier grâce à l'attribution de certains lots à de nouveaux opérateurs. Il semble cependant que le passage de relais ne se réalise pas facilement. Dans un communiqué, le Sippérec se plaint de démarches effectuées par France Télécom pour signaler aux communes les difficultés liées au changement d'opérateurs et les risques d'interruption de services à compter du 16 mars. Sollicitée par le Sippérec, l'Autorité de régulation des télécommunications a donc rappelé à l'opérateur historique qu'à l'échéance de ses contrats, il doit maintenir la fourniture des services de télécoms qui entrent dans le champ du «service universel», afin d'assurer la continuité du service public des télécommunications. Jémil Larabi, directeur des collectivités locales à France Télécom, certifie qu'il n'y a eu aucune pression sur les communes. «Si nous maintenons nos services hors du cadre légal, nos prochaines factures resteront impayées. Or, notre contrat se terminait en décembre 2001. Un premier avenant a été signé jusqu'au 15 mars mais, à nouveau, l'opérateur qui doit prendre la suite de France Télécom n'est pas en mesure de le faire. C'est pourquoi nous devons proposer aux villes concernées de rentrer dans une procédure de marché négocié pour la période (suite p.4).

## **Faut-il filtrer internet dans les bibliothèques?**

Filtrer l'accès à internet dans les bibliothèques ne constitue-t-il pas une atteinte à la liberté individuelle, contrairement à la mission d'accès aux TIC de ces établissements ? Telle était la question posée par la table ronde organisée par l'Enssib<sup>1</sup> au Salon du Livre, le 25 mars. Certaines bibliothèques laissent au grand public un libre accès à internet, qui inclut la messagerie et les forums tandis que d'autres considèrent le web comme un simple outil de recherche documentaire, complémentaire du papier. Dans certains cas, le bibliothécaire offre à l'utilisateur une sélection de sites (à vocation culturelle par exemple) pour guider l'utilisateur dans sa recherche ; on peut alors parler d'une «sithèque»<sup>2</sup>. Ce «filtrage» a pour but de protéger des populations dites fragiles, comme les jeunes, mais il risque d'être sans limites. Jean-Luc Raymond, responsable de l'espace public numérique du Plessis-Trévisé, s'inquiète : «cette mode des signets va réduire la fonction d'animateur multimédia à gérer des signets bien pensants». «Doit-on continuer à accepter cet internet hybride», demande-t-il dans une lettre à Alain Giffard, président de la Mission interministérielle pour l'accès public au multimédia (Mapi). Jean-Luc Raymond espère, ainsi, faire naître un débat et obtenir une prise de position de la Mapi sur le filtrage d'internet.

1- École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

2- Cf. Gazette des communes, 18 mars 2002

- Jean-Luc Raymond : 01 45 94 77 00

## **DANS CE NUMÉRO**

- Meudon va tester la carte d'achat p 2
- Câble: contrat d'objectifs et moyens p 3
- «Mini CV, maxi impact» p 4

## RENDEZ-VOUS

### **INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Transfert propose, avec le cabinet Gide Loyrette Nouel, un séminaire sur la protection et les menaces dans la société de l'information. Paris, 9 avril.  
Tél. : 01 42 68 83 05

### **DÉMOCRATIE ÉLECTRONIQUE**

Issy-les-Moulineaux organise le 3<sup>ème</sup> forum mondial de la démocratie électronique, les 11 et 12 avril. Au programme : les maires face aux défis de la société de l'information, voterons-nous par internet, l'e-gouvernement...  
[www.issy.com/e-democratie](http://www.issy.com/e-democratie)

### **DONNÉES GÉOGRAPHIQUES**

Quelle est l'offre de données géographiques produites par le secteur privé ? Forum public organisé par le Syndicat des producteurs de données géographiques, le 11 avril de 10h à 13h, dans le cadre du salon Géométrie Événement (Paris).  
05 56 69 05 42 et <http://spdg.org>

### **SALON DES RÉSEAUX TÉLÉCOM**

Du 16 au 18 avril, Expo Comm France, le salon international des réseaux, se tiendra à la Villette, à Paris.  
Christian Gentil: 01 47 37 15 41  
[www.expocomm.com](http://www.expocomm.com)

## DROIT

### **DROIT ADMINISTRATIF**

#### **SUR INTERNET**

Dalloz propose l'actualité juridique du droit administratif, sous forme de lettre d'information personnalisée, organisée en 19 rubriques. En outre, les archives de l'éditeur se trouvent sur un site web : articles, chroniques, arrêts (5 ans de décisions du Conseil d'État en texte intégral) et commentaires d'arrêt... Jusqu'à fin mars, l'abonnement est à un tarif préférentiel de - 40 %.  
G. Mercury : 06 12 78 09 95  
[www.ajda.fr](http://www.ajda.fr)

## LECTURE

### **UN GUIDE SUR LES TÉLÉCOMS**

Un guide pratique de Cegetel fait le point sur les possibilités offertes aux collectivités : technologies, aspects sanitaire et environnemental, réglementation...  
«Télécommunications et collectivités locales». Tél. : 01 71 07 74 70

## A C H A T S

# Quels seront les avantages de la carte publique d'achats ?

**Destinée à effectuer les achats récurrents de petit montant, la carte d'achat entraîne des économies sensibles. Elle sera testée dans plusieurs collectivités locales : Meudon démarre l'expérience début mai.**

Expérimentée aux États-Unis depuis les années 1980, la carte d'achat devrait faire son apparition dans l'administration française d'ici deux ans. Un appel d'offres du ministère de l'Économie et des Finances (Minefi), lancé en juin 2001, a sélectionné plusieurs groupements bancaires pour tester différents types de cartes. Buts : adapter ce système aux spécificités du secteur public et tester les cartes, avant de donner un agrément à celles que l'administration et les collectivités pourront adopter. Ce dossier a été classé prioritaire par le Minefi. L'expérimentation se déroulera dans neuf sites pilotes. «En limitant les factures, cette carte va permettre des économies sensibles, précise Charles Simonnet, chargé de mission à la direction générale de la comptabilité publique du Minefi. Plus des deux tiers des factures payées correspondent, actuellement, à seulement 2% de la valeur de ce qui acheté.»

### **LE COÛT DE L'ACHAT PEUT DIMINUER DE PLUS DE 30%**

La ville de Meudon et le Laboratoire national d'essais vont commencer à tester, en mai prochain, une carte proposée par le Crédit Agricole SA. À Meudon, une quinzaine de cartes seront en circulation dès le départ. «La carte d'achat permet de réduire d'au moins 30% le coût de traitement de l'achat, aussi bien pour le fournisseur que pour la collectivité, a expliqué Jean-Sylvain Ruggiu, responsable du pôle financement des collectivités locales au Crédit Agricole SA, le 13 mars à Nice, lors des Assises du net et des collectivités. Il n'y aura plus de facturation, ce qui entraînera des économies de papier et de personnel, et permettra à la collectivité d'affecter les agents à d'autres tâches.»

### **SIMPLIFIÉ, LE PROCESSUS D'ACHAT SE DÉROULE EN TEMPS RÉEL**

Chaque agent muni d'une carte d'achat pourra l'utiliser auprès de fournisseurs, préalablement agréés et référencés par la collectivité. Les fournisseurs seront équipés d'un terminal de paiement relié à une plate-forme d'achat internet sécurisée («CA Public»), à laquelle l'agent se connectera, pour indiquer le détail de sa commande et s'identifier : nom, numéro de carte, date de fin de validité de la carte et numéro de bon de commande. Le système vérifie alors que l'achat est autorisé (plafond de la carte, référencement du fournisseur, opposition...). Toute commande passée par l'agent public fait l'objet d'une demande d'autorisation, quel que soit son montant. Celui-ci sera prélevé directement sur le compte de la collectivité, contrairement aux cartes «corporate» du secteur privé, qui débitent le compte du salarié, avec un décalage qui lui permet d'avoir été remboursé avant par son employeur. La carte pourra être utilisée pour différents types de paiement : achat simple de proximité (essence, fournitures de bureau...), dans un premier temps, puis achat à distance par fax ou téléphone et, enfin, commande en ligne. Pour prévenir tout risque, la carte possédera le même degré de sécurisation que la carte bancaire, nos cartes bleues.

### **LA BANQUE FERA L'AVANCE DES FONDS POUR PAYER LA FACTURE**

Contrairement au système d'achat qui existe actuellement dans la fonction publique, le contrôle se fera a posteriori et non a priori. Les règles actuelles de bons de commande, mandatement et paiement par le trésorier public seront alors modifiées. Avec CA Public, les différentes phases se dérouleront en temps réel et le fournisseur ne devra plus attendre d'être payé. En effet, et c'est une «révolution», le fournisseur recevra une avance de la banque dès que

l'acquisition sera validée. Les agents habilités suivront le traitement de la commande, valideront le service fait et approuveront électroniquement la facture par l'intermédiaire d'internet. Les informations seront, ensuite, transmises au comptable public, pour contrôler et valider les factures avant de rembourser la banque. À cette étape, le règlement de la facture deviendra irrévocable et un éventuel litige commercial sera réglé, directement, entre le fournisseur et la collectivité.

### **LA COLLECTIVITÉ GAGNERA EN PRODUCTIVITÉ**

La carte d'achat va permettre de moderniser, pour une large part, les transactions de l'administration, en rendant le règlement de nombreuses transactions beaucoup plus rapide et plus simple, grâce à la dématérialisation. La procédure présentera l'avantage de responsabiliser les agents, auxquels seront délégués les achats. Enfin, la collectivité pourra contrôler et suivre les dépenses, en temps réel, et gagnera en productivité. L'expérimentation va permettre, notamment, d'adapter le système de carte d'achat aux règles particulières de la comptabilité publique.

Jean-Sylvain Ruggiu, Crédit Agricole SA : 01 43 23 40 41

Charles Simonnet, Minefi : 01 53 18 16 31

## **T É L É V I S I O N**

### **Le contrat d'objectifs et de moyens d'une télévision locale câblée**

Les chaînes locales câblées remplissent une mission de service public qui permet à la commune ou au groupement de communes de signer, avec l'exploitant, un contrat d'objectifs et de moyens, d'une durée de trois à cinq ans. L'Avicam<sup>1</sup> et l'Union des télévisions de service public, à l'origine de cette possibilité, ouverte par la loi du 1<sup>er</sup> août 2000 sur la liberté de communication, proposent un modèle de rédaction<sup>2</sup>. Ce contrat, qui n'est soumis à aucune obligation spécifique de publicité ou de mise en concurrence, doit être annexé à la demande de convention passée avec le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel).

#### **LE CONTRAT AIDE LA CHAÎNE À DÉMARRER ET PEUT ÊTRE RECONDUIT**

L'exploitant de télévision s'engage à produire et à diffuser un programme en adéquation éditoriale avec le territoire de diffusion (en traitant équitablement les communes s'il en couvre plusieurs), et à satisfaire toutes les catégories de publics. Un minimum annuel de production « fraîche » doit être défini, de même que la continuité de diffusion journalière ou encore la diffusion des programmes locaux aux heures d'écoute significative. La chaîne devra couvrir les aspects de la vie locale (social, économie, culture, sport, politique, faits de société) et renforcer l'identité du territoire. La collectivité lui apporte un concours financier et/ou matériel pour remplir sa mission de service public ; cette mission ne constitue pas une prestation et ne comporte, donc, aucune contrepartie économique directe au profit de la collectivité. La collectivité peut s'engager à verser une contribution annuelle et mettre à disposition de la télévision des moyens permanents : locaux, personnel, matériel, maintenance...

Pour vérifier que l'exploitant remplit la mission de service public, la collectivité doit lui demander un rapport annuel : éléments quantitatifs de production et de diffusion de la chaîne, moyens humains et techniques utilisés... La collectivité doit se réserver, en outre, la possibilité de pouvoir faire évoluer la définition des missions de service public et de leur mise en œuvre.

Pour l'instant, trois contrats ont été signés, un quatrième est en cours de négociation. L'Avicam souhaiterait que ce mécanisme soit étendu aux chaînes locales diffusant en mode hertzien.

1- Association des villes pour le câble et le multimédia : 01 42 81 59 99

2- «Télévisions locales», guide pratique, 128 p., 25 euros

## **A S S U R A N C E S**

### **UN LOGICIEL DE GESTION**

#### **DES RISQUES**

Responsabilité civile, dommages aux biens, accidents du travail, incinération des déchets, gestion des équipements sportifs... : les collectivités sont confrontées à des risques dans tous leurs domaines d'intervention. La société Marsh les aide à mesurer les risques, et à faire baisser ses cotisations d'assurance. Son système d'information de gestion des risques (Stars) permet de déterminer les zones géographiques les plus vulnérables et de les reproduire sous forme de carte puis de prévoir les mesures de protection et d'évaluer leur impact. La saisie dans le système Stars déclenche, automatiquement et en temps réel, les procédures d'alerte et les courriers aux assureurs et aux services concernés. La prestation de Marsh couvre aussi la renégociation des polices ou le transfert vers une ou plusieurs autres compagnies.

Pierre-Antoine Auburtin :

01 55 46 36 32

## **L O G I C I E L**

### **INTELLIGENCE COLLECTIVE**

«MindManager» est un logiciel de gestion de projet étonnant. Il permet d'organiser visuellement les idées, sur une seule page, en les classant de façon différente selon les objectifs et les publics visés. Pierre Mongin, du CNFPT de Lille, en a fait la démonstration aux Assises du net et des collectivités, à Nice : les auditeurs d'une table ronde ont vu apparaître sur un écran, au fur et à mesure, les propos des intervenants, saisis dans un ordinateur, classés par arborescence. La structuration des idées, en temps réel, sur un document unique, permet d'éclaircir la pensée des participants à une réunion et de gagner du temps (jusqu'à 60% selon le fabricant) dans la réalisation de comptes rendus ou de rapports. Le logiciel peut, aussi, être utilisé en vidéo-conférence ou par internet pour faciliter la compréhension de tous les membres d'un projet et leur permettre de l'enrichir. Vous pouvez tester MindManager, gratuitement, pendant 21 jours. Prix : environ 200 euros, selon la formule choisie. [www.mindmanager.com.fr](http://www.mindmanager.com.fr)

## **L'ACCÈS AU HAUT DÉBIT PAR SATELLITE POUR L'ENSEIGNEMENT DANS LE TARN**

Pour offrir équitablement le haut débit à tous les établissements scolaires, la Saem tarnaise, «e-tera», interconnecte, progressivement, son réseau interdépartemental en fibre optique de 300 km (inauguré fin 2001) avec le satellite. «On ne peut pas installer de la fibre optique sur tout le territoire, explique Marc Gauché, directeur d'e-tera. Partant de cette constatation, la décision a été prise de couvrir les zones rurales par le satellite, comme nous l'avions déjà expérimenté en Charente-Maritime. Les élèves accéderont tous, ainsi, au même savoir.» Dans un premier temps, c'est surtout le secteur éducatif qui est concerné. Écoles, collèges, lycées et universités du Tarn et de six autres départements seront, à terme, tous reliés au réseau Renater. La technologie utilisée est fort simple : un récepteur satellite (UDbox, de la société UDCast) et une antenne parabolique permettent, sur chaque site, de connecter à internet un nombre d'ordinateurs illimité, sans payer de fournisseur d'accès. Les informations sont reçues par l'intermédiaire du site d'émission satellitaire d'e-tera, relié à Eutelsat. Montant de l'investissement : environ 2 400 euros HT par collège. Les coûts de consommation, facturés par e-tera, s'élèvent à 230 euros par collège pour un giga-octet. Les collèges reçoivent une subvention du conseil général, à la fois pour l'investissement et les frais de fonctionnement. Le système de maintenance est très efficace : la réparation se fait à distance, par prise de main sur la machine. Une banque de données contient la configuration de tous les ordinateurs : s'il est nécessaire d'en remplacer un, le délai de livraison est très court. Mairies, centres multimédia et centres sociaux auront également un accès au satellite, qui permettra notamment aux communes de recevoir directement, par internet, l'information de l'association des maires du département. Cependant, cette solution connaît des limites. Elle est beaucoup trop chère pour le raccordement de personnes ou d'entreprises isolées. En effet, c'est la diffusion simultanée de données à un grand nombre de personnes (vidéo-conférences, cours à distance, télévision) qui rend le satellite vraiment intéressant.

Marc Gauché, e-tera : 05 63 43 30 02 et

[www.e-tera.com](http://www.e-tera.com)

UDCast : 04 93 00 16 60

## **ANGLET PRÉSENTE UNE EXPOSITION D'ESTAMPES NUMÉRIQUES**

Anglet (Pyrénées-Atlantiques, 36 000 hab.) expose des estampes numériques. Une fois les œuvres d'art créées par des procédés traditionnels, leur photographie numérique permet de les enregistrer sur ordinateur pour les retravailler. L'informaticien joue, alors, le rôle de l'artisan estampeur d'autrefois. Ensuite, l'estampe peut être imprimée autant de fois qu'on le souhaite ; c'est ainsi que la collection présentée par Anglet, réalisée au Centre de l'estampe numérique de la chalcographie nationale de Madrid, est exposée simultanément dans plusieurs pays. À

l'occasion de la Fête de l'internet, la ville présente une démonstration de la technique d'estampe numérique pour le grand public. Par ailleurs, Anglet lance un service d'hébergement gratuit de pages personnelles de particuliers. La barre de menus et le cadre sont les mêmes pour tous ; seul l'intérieur du site personnel est modulable, à l'aide d'une dizaine de propositions de gabarits. Chaque site est limité à trois pages et peut être modifié par son créateur à tout moment, après validation du service communication de la ville. Un concours récompensera les meilleurs sites. Dans un deuxième temps, associations, demandeurs d'emploi et entreprises pourront, eux aussi, présenter leur site. *Estampes : Anthony Schwendt : 05 59 58 35 30*  
*Internet : Stéphane Caillaud : 05 59 58 35 70*  
[www.anglet.fr](http://www.anglet.fr)

## **LE HAUT VAL-DE-MARNE LANCE L'OPÉRATION «MINI CV, MAXI IMPACT»**

À l'occasion de la Fête de l'internet, les sept communes de la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne (100 000 hab.) proposent une opération pour l'emploi «coup de poing». Sur la page d'accueil des sept sites municipaux, plus de soixante mini CV de demandeurs d'emplois sont mis en ligne, simultanément, pendant deux semaines, avec une adresse mèl et un numéro de téléphone pour les contacter directement. Pour faire connaître l'opération, la collectivité a soigné la communication : mailing auprès d'entreprises des sept communes ; sensibilisation des clubs d'entreprise, de l'association de développement économique, de la chambre de métiers ; invitation des professions libérales, commerçants, artisans, à un petit déjeuner ; encarts dans la presse locale... Les employeurs qui ne possèdent pas d'accès à internet peuvent consulter les offres à l'espace public numérique du Plessis-Trévisé, qui a coordonné cette action. L'opération «mini CV, maxi impact» présente notamment l'avantage, tout en multipliant les chances pour les chômeurs, de sensibiliser largement les employeurs à l'utilisation d'internet. Résultat positif : pour la seule ville du Plessis-Trévisé, une dizaine de personnes ont été contactées par mèl depuis le début de l'opération, dont la moitié par des sociétés extérieures au département...

Jean-Luc Raymond : 01 45 94 77 00

## **SIPPÉREC / FRANCE TÉLÉCOM (SUITE DE LA P. 1)**

transitoire : elles ont le choix entre payer, provisoirement, les services au prix fort ou reconduire France Télécom pour un an, avec des avantages tarifaires.» France Télécom a saisi, pour avis, le Comité consultatif de règlement amiable des litiges. À suivre, donc. Par ailleurs, s'il est conscient de la nécessité d'assurer le service universel dans les zones rurales reculées, Jémil Larabi nous a confié son scepticisme devant la même obligation dans la petite couronne parisienne.

1- *Syndicat interdépartemental de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication. [www.sippérec.fr](http://www.sippérec.fr)*  
Jémil Larabi : 01 56 66 19 76